## Association d'Enseignants Région Bercher - Echallens (AERBE)

c/o Raphael Blanchard Rue du Four 9 1148 Mont-la-Ville

## Chers parents d'élèves,

Vous avez reçu l'année dernière une lettre du comité directeur de l'ASIRE présentant les effets des réformes fiscales suite à l'arrêté du tribunal fédéral sur les participations financières des parents à l'école. Dans cette lettre, l'ASIRE assure être conscient que malgré l'impact sur les prestations proposées, les fonds complémentaires attribués permettront de maintenir une école de qualité pour nos élèves. Effectivement, l'ASIRE a augmenté de 100'000.- son budget annuel dédié aux activités, ceci alors que les parents injectaient environ 500'000.- dans ces activités auparavant. Permettez-nous de remettre en question l'idée du maintien de la qualité de notre école.

Rappelons que la loi fédérale interdit le financement des activités scolaires par les parents. Cela signifie que même avec l'accord des parents, un enseignant ne peut pas demander de l'argent pour le financement d'une activité. Le Conseil d'Etat vient d'ailleurs de le rappeler dans son communiqué du 29 mars 2019 stipulant que fournitures, livres, camps et excursions doivent être gratuits. Il rappelle également l'obligation d'organiser des camps, à la charge des communes.

Les directions possèdent la liberté dans le choix des activités qu'elles souhaitent prioriser avec le budget annuel alloué par l'ASIRE. Quatre établissements scolaires sont concernés : Echallens 3 Sapins, Echallens Emile-Gardaz, Villars-le-Terroir - Poliez-Pittet et Bercher Plateau-du-Jorat. Voici les effets du système mis en place actuellement sur l'établissement 1e à 11e HARMOS de Bercher Plateau-du-Jorat utilisant d'une façon possible le budget alloué par l'ASIRE :

- Les élèves de 1-2H qui bénéficiaient jusqu'à maintenant de multiples sorties et parfois de mini-camps hors cadre scolaire, doivent se résoudre à une seule sortie par année. Ces élèves ont besoin de passer par l'expérimentation et par les sens pour apprendre le plus possible en classe, dans la forêt, au bord de la rivière, autour de l'école... de plus le travail sur les sens permet souvent le dépistage d'un dysfonctionnement (Plan Etude Romand PER). Concrètement, plusieurs enseignants organisant « L'école à la forêt » ont déjà mis fin à ce projet.
- En 3-4H, de l'argent pour des camps de trois jours au maximum est prévu, permettez-nous de douter de leur survie. En effet, l'implication et l'organisation que requiert un camp sportif d'hiver ou d'été perd de son sens, puisqu'il faut compter les transports, la mise en place et les rangements. Sans compter la perte des subsides financiers de J+S qui ne peuvent être perçus que dès quatre jours de camp.
- Les élèves de **3 à 11H ne bénéficient plus de camp et de sorties sur une même année**, avec un camp maximum tous les deux ans. Les enseignants doivent favoriser soit la culture au travers d'une sortie, soit un camp. La variété des activités faites jusqu'ici permet de développer plus rapidement chez les élèves des capacités réutilisables en classe, tant dans leurs savoirs culturels quand dans la collaboration du groupe. Ces sorties sont en outre un moyen pour les enseignants d'observer les élèves différemment et également pour les élèves d'être vus autrement.

- Les élèves de **10H** profitaient jusqu'à présent d'une variété de camps sportifs et culturels à choix qui leur permettaient de découvrir des activités auxquelles ils n'avaient souvent pas accès le reste de l'année (théâtre, opéra, cuisine, danse, voile, haute-montagne, escalade, etc.). Ces camps disparaissent. Relevons également que la forte cohésion entre élèves qui découle d'un camp est le garant d'un meilleur investissement durant les cours et dans l'établissement.
- Les **après-midis sportifs** qui permettaient de profiter de structures non-disponibles au sein des établissements **disparaissent** : la patinoire, la piscine, l'escalade, le ski de fond, le tennis, etc. De plus, il n'est plus possible de participer aux journées sportives cantonales comme celles de glisse, d'unihockey, de football, de volleyball ou de course d'orientation.
- Sur le plan de **la culture**, **la perte est considérable**. Les sommes allouées aux sorties ne permettent pas de se rendre dans les musées de la région (comme la Maison du Blé et du Pain), d'aller au théâtre, ou de faire venir des comédiens pour assurer des représentations ou des ateliers. Les élèves dont nous ouvrons les horizons au travers de la culture sont les forces créatives dont notre économie et nos startups auront besoin demain!
- Les **échanges linguistiques** sont également **impossibles**, alors qu'ils étaient d'excellents moyens pour motiver les élèves à apprendre d'autres langues nationales et de donner du sens aux cours de langues.
- Tous les élèves se déplaçaient, au secondaire, au "Salon des Métiers" à Beaulieu afin de préparer leur avenir professionnel. Comment financer le transport jusqu'à Lausanne si le budget ne le permet pas?

Si cette **liste n'est pas exhaustive**, et que les directions peuvent choisir de mettre la priorité sur certaines activités, elle met en lumière que des choix sont actuellement imposés par le financement de l'ASIRE et que des activités vont devoir être abandonnées à la faveur d'autres. Actuellement, certaines classes profitent de l'argent récolté en 2018 pour maintenir certaines activités sur l'exercice financier 2019. Ne vous y trompez pas, les changements arrivent! L'idée que « la qualité de l'école actuelle sera maintenue» est un leurre. La question de l'égalité de traitement des élèves au niveau cantonal est également au centre de nos préoccupations, sachant que certaines communes ont décidé de couvrir l'ensemble des frais et donc de maintenir toutes les activités existantes.

**L'ASIRE** affiche un **excédent budgétaire** chaque année depuis 4 ans. Celui-ci a été successivement **de 800'000, 1, 1.2 et 1.4 millions de francs** pour les exercices 2014-2017. Il nous paraît raisonnable de demander que les budgets soient réorganisés et repensés de façon à prendre en compte la réalité de la loi fédérale et de maintenir l'offre pédagogique de l'école pour l'exercice 2020.

Sans réaction de l'opinion publique, le système en vigueur pour l'année civile 2019 sera reconduit pour les années à venir par l'ASIRE.

Nous vous invitons à partager vos réactions avec nous sous <u>comite.AERBE@gmail.com</u> et directement auprès de <u>vos communes</u> et de <u>l'ASIRE</u>.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, nos plus chaleureuses salutations.